



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E63886

VALABLE JUSQU'AU 16/12/2023

ÉDITÉ LE 30/11/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1990

Forme juridique : SAS

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT BRIEUC CEDEX 1 379 670 581 RCS

Siret : 379 670 581 00022

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5018173

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 290785

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 290785

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : QUEMARD SAS

ZA DE L'ESPERANCE

B.P. 45

22120 QUESSOY

Téléphone : 02 96 33 30 65

Fax : 02 96 33 24 74

Portable :

Site Internet :

E-mail : s.a.quemard@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

HIBLOT PIERRE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 48

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	12/12/2019
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	24/11/2022
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	12/12/2019
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	23/11/2020
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	12/12/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.